

Paris, le 15 avril 2020

Crise sanitaire du covid-19

L'AMIF attend des réponses précises de l'Etat pour préparer l'après 11 mai

Au lendemain de la prise de parole du chef de l'Etat, l'AMIF salue les mots de remerciement adressés aux élus locaux. « Ils étaient les bienvenus », souligne Stéphane Beaudet, président de l'Association des Maires d'Ile-de-France.

Mais pour que les maires et leurs équipes puissent continuer à remplir leurs missions auprès de leurs concitoyens, préservant ainsi notre démocratie du quotidien, il faut leur donner accès à des informations claires et précises sur de nombreux sujets.

S'agissant de la fourniture de masques, le Président de la République ayant annoncé que des masques seraient distribués à l'ensemble de la population à compter du 11 mai et ce « en lien avec les maires », l'AMIF souhaite obtenir rapidement des précisions sur la définition de l'appellation « masques grand public », sur leur durée d'utilisation et sur le nombre total à distribuer par habitant, ou encore sur le processus d'achat et/ou de fabrication ainsi que leur prise en charge financière.

Concernant la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai, celle-ci pose de nombreuses questions en matière de respect de la sécurité sanitaire. « L'AMIF demande des clarifications sur le dispositif prévu, en termes de moyens, de matériel, et de ressources humaines, pour permettre le respect des mesures barrières dans les écoles maternelles et élémentaires en particulier (...) et pour organiser le retour des élèves, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et extrascolaire (...) »

A propos de l'aide exceptionnelle aux familles les plus modestes. Quel sera le périmètre de cette aide, son montant, ses critères ?

Enfin, il est un point que le Président de la République n'a pas évoqué mais qui nécessite des clarifications rapides, c'est **l'organisation des prochaines élections municipales**. « Un certain nombre de communes restent dans un climat d'entre-deux tours qui ne facilite en rien la gestion de la crise sanitaire, et pose des problèmes de gouvernance (...) Les maires d'Ile-de-France ont besoin d'une clarification très rapide concernant le calendrier du second tour des élections municipales. J'attire votre attention sur l'organisation et la mobilisation qu'impliquent, l'organisation d'une telle élection pour les élus comme pour les agents communaux, et la nécessité d'une préparation optimale dans le contexte de crise sanitaire. »

Sur les quatre points, l'AMIF relaie les demandes des élus d'Ile-de-France qui ont un besoin urgent de réponses précises afin d'anticiper dès à présent, « l'après 11 mai ».

Le site internet de l'AMIF est consultable à cette adresse : <https://amif.asso.fr/>

Pour suivre l'actualité sur les différents réseaux sociaux de l'AMIF :

- <https://www.facebook.com/associationmairesidf/>
- https://twitter.com/AMIF_asso
- <https://www.linkedin.com/company/9414560/admin/>
- https://www.instagram.com/amif_asso/?hl=fr

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70